

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

L'an deux mille quinze, le vingt trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

**Etaient présents :** Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Nathalie REGNIER, Pascale GERVAIS BORDIER MM. François GRANIER, Olivier PLANARD, Guillaume PIC, Geert SCHILTMANS, Yohan FELICIEN

Mme Mireille TOURAILLES a donné procuration à Mme Pascale GERVAIS BORDIER

**Etait excusé :** M. Hugues ALORY

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Pascale GERVAIS BORDIER, ayant été désignée, prend place au bureau.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Déclassement de voirie communale
- Stationnement
- Virement de crédit
- Mise à jour du Plan communal de sauvegarde
- Marché du Terroir
- Décharge sauvage
- Divers travaux communaux
- Compte rendu de la réunion de mutualisation
- ERDF
- Bibliothèque
- Licence boisson
- Questions diverses

### **I – Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 avril 2015 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie, publié sur le site internet et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

### **II - Déclassement de voirie communale (2015/0031) :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de déclassement de voirie communale (bout de l'impasse des Jardins) établi par M. Philippe VACHER, géomètre en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation.

En effet, Madame Marie-Odile HERZOG, propriétaire des parcelles A628-A69-A622-A621, a demandé à se rendre acquéreur de la voie communale ci-dessus décrite, étant donné que cette voie traverse sa propriété et ne dessert que sa propriété.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide le classement dans le domaine privé de la commune du bout de l'impasse des Jardins,
- décide de le céder à Madame Marie-Odile HERZOG pour la somme de 40 € du mètre carré soit  $77 \text{ m}^2 \times 40 = 3080 \text{ €}$ ,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral ainsi que la signature de l'acte de cession.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

## **III – Stationnement :**

Un arrêté sera pris afin de déterminer les zones non autorisées au stationnement.

## **IV - Virement de crédit (2015/0031) :**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Sur le budget M14

### Section dépenses de fonctionnement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 7398 → + 2 282,00 €
- Augmentation sur crédits alloués au compte 73921 → + 4 831,00 €

### Section recettes de fonctionnement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 7388 → + 7 113,00 €

### Section dépenses d'investissement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 2151 → + 15 500,00 €
- Augmentation sur crédits alloués au compte 2183 → + 400,00 €
- Diminution sur crédits alloués au compte 2315 → - 15 900,00 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## **V – Mise à jour du Plan communal de sauvegarde :**

La composition du conseil municipal ayant changée, il est nécessaire de modifier le Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

DOS : Titulaire : François GRANIER, Suppléante : Sylvie FEUILLADE ;

Secrétariat/Standard : Titulaire : Nadine DURAND, Suppléante : Pascale GERVAIS ;

Logistique : Titulaire : Olivier PLANARD, Suppléants : Guillaume PIC, Yohan FELICIEN ;

Population : Titulaire : Mireille TOURAILLES, Suppléants : Geert SCHILTMANS, Hugues ALORY.

## **VI - Marché du Terroir :**

La liste des producteurs a été arrêtée et les affiches et flyers seront commandés. Une réunion spécifique pour l'organisation du marché a été programmée début juillet.

## **VII - Décharge sauvage :**

Une mise en demeure a été faite à M. BENEZET.

.

## **VIII – Divers travaux communaux :**

Divers travaux communaux sont envisagés :

- démolition du mur entre la mairie et la place du village dans le cadre du chantier d'insertion intercommunal
- peinture de la porte de l'église
- mise en place de signalétiques pour indiquer le secrétariat, la salle du conseil municipal, etc...
- débroussaillage le long du ruisseau du Cournoirat.

## **IX – Compte rendu de la réunion de mutualisation :**

La commission de mutualisation lors de sa réunion du 16 juin a défini trois groupes de travail pour poursuivre la mise en place d'un partenariat entre les communes de Cannes et Clairan, Crespian, Vic le Fesq et Montmirat.

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

## **IX – ERDF :**

ERDF met à disposition des communes un site dédié aux travaux sur les lignes et des numéros de téléphones privilégiés en cas de panne.

## **X – Bibliothèque :**

Madame BARRAUD Sophie a proposé son aide pour la bibliothèque le lundi matin pour les classes de l'école. Le Conseil Municipal décide qu'il est préférable d'ouvrir la bibliothèque un autre jour dans la semaine à tout public en fonction de sa réponse.

## **XI – Licence boisson :**

La mairie ne peut délivrer que des autorisations d'ouverture temporaire de débit de boissons de deuxième catégorie.

## **XII - Questions diverses :**

Le 29 juin aura lieu à la bibliothèque un conte « Palabrage » avec un conteur grec.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.